

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 24773

Numéro SIREN : 538 184 128

Nom ou dénomination : ETERNAM

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt 84448

## ETERNAM

Société par actions simplifiée au capital de 250.040,00 euros

Siège social : 50, boulevard Haussmann - 75009 Paris

538 184 128 RCS PARIS

(la « Société »)

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 28 JUIN 2023

[...]

#### QUATRIEME DÉCISION

*Renouvellement du mandat du Président – Fixation de sa rémunération*

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président et constatant que le mandat du Président arrive à expiration,

**décide** de renouveler Monsieur José ZARAYA, né le 27 octobre 1953 à Marseille (1<sup>er</sup>), de nationalité française, demeurant 23, rue du Cherche-Midi – (75006) PARIS, dans ses fonctions de Président de la Société pour une nouvelle durée de trois (3) ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés appelée à statuer sur (ou, le cas échéant, des décisions de l'associé unique statuant sur) les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025,

[...]

#### CINQUIEME DÉCISION

*Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes de la société KPMG S.A.*

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion,

**constate** que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG S.A. arrive à expiration,

**décide** de renouveler, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société :

#### **KPMG S.A.**

775 726 417 RCS Nanterre

Tour Eqho

2, avenue Gambetta - 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX

pour une nouvelle durée de six (6) exercices, qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés appelée à statuer sur (ou, le cas échéant, des décisions de l'associé unique statuant sur) les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028.



**SIXIEME DÉCISION**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

**confère** tous pouvoirs au Président, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

[...]

**Extrait certifié conforme**

~~Le Président~~   
M. José ZARAYA